



Faire de l'enfance et des droits de l'enfant une des priorités du CESE : une réponse institutionnelle essentielle aux défis de l'enfance

La situation des enfants se dégrade

Plus de 35 ans après la ratification par la France de la Convention internationale des droits de l'enfant, traité international juridiquement contraignant, l'effectivité des droits des enfants dans notre pays reste critique. De nombreux rapports rédigés ces dernières années permettent de documenter une situation particulièrement difficile pour les enfants, notamment les plus vulnérables. Malgré les nombreuses alertes qu'ils contiennent, le manque de coordination et d'ambition politique freine encore aujourd'hui les réformes et les investissements indispensables pour améliorer la prise en charge de ces enfants. Qu'il s'agisse des enfants et jeunes confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), des enfants et jeunes en grande précarité, des enfants migrants ou des enfants en situation de handicap, pour ne citer que quelques exemples, tous partagent une réalité commune : des parcours souvent chaotiques, un accès insuffisant aux soins et à l'éducation et une absence de continuité dans leur accompagnement.

Une crise sociale majeure, des enfants en première ligne

Nous traversons une période d'instabilité démocratique, de fragilité économique et sociale sans précédent – et les enfants en paient aujourd'hui le prix fort. L'état des lieux est alarmant : plus de trois millions d'enfants vivent sous le seuil de pauvreté, soit 1 enfant sur 5 – jusqu'à 8 sur 10 à Mayotte. Au moins 2 000 enfants vivent à la rue, et 43 000 dans des hébergements d'urgence¹. Chaque année, en France, un million d'enfants et d'adolescents sont confrontés à une situation de harcèlement scolaire. 1 enfant sur 10 en moyenne est victime de violences sexuelles. Des milliers sont non scolarisés, parmi lesquels près de 30 % des enfants en situation de handicap. L'accès à la culture, aux loisirs, à la santé mentale ou à une alimentation digne devient un luxe pour les plus précaires.

Le nombre d'enfants protégés est en augmentation. En 2023, ce sont 397 000 mineurs et jeunes majeurs qui bénéficient de cette prise en charge. Ce chiffre traduit une augmentation constante et forte des besoins de protection et de soutien à destination des enfants vulnérables de notre pays. Nous déplorons également les plus de 3 350 mesures de placement qui seraient non exécutées en France aujourd'hui², laissant donc des enfants en danger dans leur lieu de vie pourtant identifié comme dangereux pour eux. Le secteur de la protection de l'enfance traverse aujourd'hui une crise majeure accentuée par le fait que des enfants vulnérables souffrent aujourd'hui d'une fragmentation territoriale profonde et d'un manque de cohérence nationale.

¹ https://www.federationsolidarite.org/wp-content/uploads/2024/08/Barometre_UNICEF_FAS_analyse_activite_115_du_190824.pdf

² *La Justice protège-t-elle les enfants en danger ? - État des lieux d'un système qui craque*, Syndicat national de la magistrature, mai 2024

Le numérique représente une opportunité mais aussi des menaces face auxquelles les enfants doivent être protégés (cyberharcèlement, exposition à la pornographie, violences sexuelles en ligne, addiction au numérique etc.).

La santé mentale, bien que grande cause nationale 2025, est encore peu priorisée dans les politiques publiques et nécessite un plan d'action accru. Sur ce point-là, nous vous invitons à consulter le [rapport des enfants sur l'avis du CESE](#) sur le sujet, dont l'élaboration a été accompagnée par la Dynamique, ainsi que l'avis dédié qui sera remis à l'automne 2025.

L'ensemble de ces constats, bien qu'ils ne soient malheureusement pas exhaustifs, font que les membres de la Dynamique pour les droits de l'enfant tiraient la sonnette d'alarme dans leur [dernier observatoire des droits de l'enfant 2024](#) ainsi que dans une tribune publiée dans le Monde avec le CEP Enfance sur le sujet en février dernier ([L'appel de plus de 100 organisations pour un grand ministère de l'enfance : « Les enfants devraient être les premiers à être protégés par l'action publique »](#)). Ils traduisent une crise grave qui appelle des réponses collectives fortes.

Il est urgent de sortir de l'indifférence et de prioriser l'enfance dans les politiques publiques. Le CESE a un rôle à jouer pour inscrire cette thématique en haut de l'agenda politique afin d'agir, dès aujourd'hui, pour nos enfants, pour notre jeunesse et plus globalement pour notre avenir.

La nécessité de prioriser l'enfance dans les politiques publiques

Malgré ces constats alarmants, et alors que les moins de 18 ans représentent 1 habitant sur 5 en France, l'enfance reste aujourd'hui sous-représentée dans les grandes instances de concertation et de décision publique. Malgré les demandes des organisations de défense des droits des enfants, la France n'est pas dotée d'un ministère de l'Enfance de plein exercice ou d'une délégation aux droits de l'enfant au Sénat.

En tant que troisième chambre de la République, représentative de la société civile, le CESE doit être précurseur sur l'enfance et être moteur pour que l'enfance devienne une priorité des politiques publiques. Plusieurs avis du CESE ont été remis sur des thématiques liées à l'enfance et pour la première fois, un panel d'enfants a été associé au travail de l'institution dans le cadre de l'avis sur la santé mentale. Nous saluons ces mesures et demandons à aller plus loin. En tant que thématique transversale, la question de l'enfance touche des politiques multiples et variées relatives notamment à l'éducation, à la justice, à la protection, au handicap, etc. Les domaines économiques, sociaux et environnementaux, qui constituent le cadre d'action du CESE, sont ainsi concernés. Pour autant, contrairement à d'autres thématiques sociales comme l'égalité femmes-hommes, la lutte contre la précarité ou l'environnement, il n'existe pas de cadre structurant dédié à l'enfance au sein du CESE. Les dernières orientations stratégiques du CESE pour la mandature 2021-2026 n'évoquent pas non plus le sujet enfance, pourtant essentiel pour penser les grandes transformations de demain. Cette absence nuit à la visibilité des enjeux et entrave la mise en place de solutions cohérentes et adaptées.

Aussi, la Dynamique pour les Droits des Enfants encourage les pouvoirs publics, notamment le CESE à prioriser l'enfance. Objectif : mettre en place une stratégie globale et cohérente pour l'enfance, renforcer la coordination des politiques publiques sur le sujet et garantir une représentation institutionnelle forte des enfants les plus vulnérables.

Les propositions de la Dynamique pour prioriser l'enfance au CESE :

La gravité des constats établis démontre l'urgence de repenser en profondeur les politiques publiques en faveur des enfants, en associant les premiers concernés. Le CESE a développé divers travaux sur le sujet lors de la mandature actuelle que nous saluons : organisation d'une table ronde en 2024 sur l'enfant sujet et objet de droits, en présence de Claire Hédon, Défenseuse des droits et d'Édouard Durand, juge des enfants; avis sur l'école en juin 2024 ; avis rendu sur l'EVARS en septembre 2024 ; avis rendu sur la protection de l'enfance en octobre 2024 ; avis en cours sur la santé mentale des enfants et des jeunes en 2025 avec l'association du 1^{er} panel d'enfants et de jeunes ; convention citoyenne sur les temps de l'enfant en cours associant les premiers concernés pour ne citer que quelques exemples.

Le CESE doit poursuivre ces actions et aller plus loin afin de mettre l'enfance au cœur des politiques publiques.

Pour cela, nous préconisons :

- **D'inscrire le sujet Enfance au sein des orientations stratégiques 2026-2031 du CESE.**
Alors que les orientations stratégiques, définies par les conseillers et conseillères du CESE, doivent permettre d'orienter les travaux de l'institution sur la durée de la mandature, il nous semble essentiel que l'enfance puisse y figurer. Enjeu central pour réfléchir aux enjeux de demain et aux grands défis du pays, l'enfance est au croisement des questions économiques, sociales et environnementales portées par le CESE. L'adoption d'une stratégie formalisée prenant véritablement en compte les moins de 18 ans est essentielle pour permettre à la troisième chambre de la République d'inscrire ses travaux dans une perspective de long terme, en transversalité avec les secteurs économiques, sociaux et environnementaux.
- **L'élargissement aux organisations travaillant sur l'enfance dans la prochaine mandature du CESE, voire la création d'un groupe « Enfance » dédié :** plusieurs membres du CESE sont actifs sur le sujet mais il nous semble important de le renforcer, notamment grâce à des organisations qui plaident pour une vision globale de l'enfant, en prônant une approche par les droits. Afin que l'enfance soit réellement transversale dans les travaux et réflexions du CESE, et malgré le nombre de sièges limité, il serait pertinent de nommer a minima un collectif engagé sur l'enfance, capable de faire le lien avec son réseau. L'expertise plurielle des membres pourrait être sollicitée pour irriguer les travaux du CESE et traiter ainsi la question de l'enfance de manière transversale et sur des thématiques spécifiques multiples. Penser la société de 2050, tel que stipulé dans les communications du CESE, ne peut se faire sans les premiers concernés, à savoir les enfants et les jeunes, mais aussi celles et ceux qui les accompagnent au quotidien.
- **La mise en place d'une délégation aux Droits des Enfants au CESE :** nos associations considèrent à ce titre qu'une délégation aux droits des enfants au sein du CESE permettrait d'assurer une meilleure coordination des politiques publiques, en ancrant définitivement ce sujet au cœur des enjeux de la principale institution représentative de la société civile française. La création de cette commission / délégation permettrait par

ailleurs de garantir que les droits des enfants et les besoins spécifiques des enfants vulnérables soient véritablement pris en compte de manière transversale, au-delà des seules politiques jeunesse et famille, dans l'ensemble des positions et avis du CESE. De plus, ce collège offrirait un cadre d'évaluation régulier des politiques menées, en structurant un suivi rigoureux des dispositifs existants et en identifiant les évolutions nécessaires pour améliorer rapidement et durablement la situation des enfants, notamment ceux en situation de vulnérabilité dans notre pays.

- **La participation des premiers concernés aux travaux :** le CESE est aussi et surtout la chambre de représentation de la société civile française. Les enfants et les jeunes étant des membres de la société à part entière, il nous paraît primordial qu'ils soient pleinement associés aux travaux du CESE. En ce sens, nous saluons l'expérimentation faite en 2025, ayant permis à un groupe d'enfants de contribuer à l'élaboration d'un avis sur la santé et l'association d'un panel d'enfants à la convention citoyenne sur les temps de l'enfant. Nous recommandons que cette expérimentation se généralise dans la prochaine mandature du CESE. En effet, les enfants et les jeunes sont dotés de véritables expertises d'usage et expériences sur lesquelles nous devons nous baser pour construire les politiques publiques d'aujourd'hui et de demain.

Face à l'ampleur des défis, **il est indispensable que l'enfance devienne une priorité nationale incarnée par une instance forte et légitime.** La mise en place de ces propositions dans la prochaine mandature du CESE constituerait à ce titre une avancée essentielle pour assurer un avenir digne à ces milliers d'enfants et de jeunes qui, aujourd'hui encore, restent trop souvent les oubliés des politiques publiques.

La Dynamique pour les Droits des Enfants se tient à vos côtés pour développer ces propositions et en échanger.

Contact : Florine PRUCHON – Coordinatrice de la Dynamique pour les Droits des Enfants – Responsable du Pôle Plaidoyer de SOS Villages d'Enfants – 06 63 04 19 74 – fpruchon@sosve.org